



COMMUNE

DE

VIEUX-MESNIL

Projet Educatif Territorial

2016 - 2019

Préambule

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, associatifs ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires.

Depuis 2013, cette action est inscrite dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT). En effet, la refondation de l'école prévoit que les activités périscolaires, prolongeant le service public de l'éducation, doivent être organisées dans le cadre d'un PEDT.

Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire en créant des synergies afin de garantir une plus grande continuité éducative entre le projet de l'école et les activités proposées aux élèves, en dehors du temps scolaires, mais également pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT de la Commune de Vieux Mesnil arrivant à son terme en 2016, la municipalité, après concertation avec les autres partenaires, a décidé d'en élaborer un nouveau.

L'objectif est de définir des orientations de politique éducative et des principes d'actions, proposant un service public de qualité, adapté aux spécificités locales et aux besoins des enfants.

Sommaire

1) Le bilan des Temps d'Activités Périscolaires 2013 – 2016

2) Le Projet Educatif Territorial 2016 – 2019

2.1 Le cadre du Projet

2.2 Le territoire et l'école concernée

2.3 Le pilotage et la coordination

2.4 Les objectifs et les moyens

2.5 L'organisation, la participation financière des parents et l'information à donner

2.6 La liaison avec le Projet d'école

2.7 Les activités envisagées

2.8 L'évaluation

1) Le bilan des Temps d'Activités Périscolaires 2013 – 2016

(Voir en annexe 2)

La commune de Vieux Mesnil a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Le PEDT 2013 – 2016 (Voir en annexe 1) était centré sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dès septembre 2013.

Sur le fond, il avait été décidé d'axer le projet TAP sur :

- * une complémentarité nécessaire avec le projet d'école
- * des activités liées à 3 domaines (sportif, culturel, technologique et communicationnel) pouvant répondre aux besoins des enfants du village
- * une diversité des activités proposées

Synthèse de ce bilan

a) Un fonctionnement par périodes de 5 à 7 semaines

Cette disposition est à reconduire durant les 5 périodes de l'année scolaire

Des activités reprenant plusieurs périodes successives seront maintenues (judo, tennis de table, ...)

b) Des horaires de 2h30 par semaine

Les lundis et vendredis de 15h15 à 16h30 seront maintenus

Les animateurs TAP surveilleront les enfants lors des récréations de 15h00 à 15h15 avant la prise en charge de l'activité

c) Des activités diversifiées, adaptées et novatrices

La municipalité souhaite maintenir des activités diversifiées et de haut niveau

Les animateurs TAP sont des ATSEM possédant le BAFA et/ou le CAP petite enfance

Les animateurs extérieurs sont professeurs d'EPS ou expert dans l'activité (judo par exemple)

d) Une fréquentation importante puis normale

Au départ, ce fut la gratuité durant deux ans et presque tous les enfants participaient aux TAP; à la rentrée 2015, la commune a demandé une participation parentale trimestrielle et 2/3 des élèves sont maintenant concernés par les TAP.

e) Une participation financière parentale : trimestrielle raisonnable

Cette participation financière est maintenue afin de proposer un nombre d'animateurs supérieur aux normes demandées (14 enfants en maternelle- 18 enfants en élémentaire) car certaines activités requièrent un faible nombre d'enfants (cuisine, activité langagière avec les petits), afin de pouvoir recruter des animateurs compétents dans des domaines bien ciblés et afin d'acheter le matériel spécifique nécessaire à chaque activité proposée.

f) Des effectifs par activités peu importants

Nous maintiendrons un effectif faible par activité afin qu'elle soit profitable à l'enfant et que l'effectif soit adapté à la spécificité de l'animation et du matériel mis à disposition

g) Un personnel communal ou bénévole de qualité et des animateurs rémunérés

Le personnel communal est constitué par 2 ATSEM qualifiée, la médiathécaire

Les bénévoles qui interviennent ont des compétences spécifiques ainsi que les animateurs rémunérés (un professeur d'EPS, un professeur de judo, une Assistante de Vie Scolaire : AVS).

h) Des locaux adaptés et suffisants

L'ensemble de ces locaux répondra à la rentrée de Septembre 2016 aux critères d'accessibilité.

i) Un matériel régulièrement adapté aux activités

Un compte financier spécifique est mis à disposition du référent aux TAP.

Il sera maintenu.

j) L'information aux parents

Nous devons l'améliorer notamment informer plus tôt les parents sur les propositions d'activités de la période future et ainsi obtenir, avant les vacances, la fiche de vœux complétée par les familles.

k) Une évaluation périodique

Les évaluations faites après chaque période ont portées sur :

- * la pertinence des activités proposées
- * les apports pédagogiques pour les enfants
- * les difficultés rencontrées par le personnel
- * la pertinence du matériel mis à disposition
- * la répartition dans les locaux

Une évaluation générale en fin d'année a dressé le bilan global de l'année scolaire écoulée.

Ces évaluations sont à maintenir.

2) Le Projet Educatif Territorial 2016 – 2019

2.1 Le cadre du projet

Ce projet proposé est applicable pour une durée de 3 ans : 2016 – 2019

La commune de Vieux Mesnil est porteuse de ce projet

Le Maire du village est responsable de ce projet et de son application

2.2 Le territoire et l'école concernée

Il concerne les trois classes de l'école communale Pierre Devigne (Rue de Maubeuge à Vieux Mesnil) : une section enfantine et deux classes élémentaires soit environ 71/72 enfants

Répartition des effectifs par niveau pour la rentrée 2016 :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
2	7	8	11à12	6	10	3	5	12	7
28 à 29				19			24		
Classe de Mme LONZA Cycle 1				Classe de M. ROLET Cycle 2			Classe de M. LESAGE Cycle 3		

2.3 Le pilotage et la coordination

Le PEDT est bâti autour des trois partenaires dont la synergie est indispensable à la réussite de l'organisation des rythmes scolaires et des activités périscolaires associées.

Il comporte 9 personnes ainsi réparties:

- * l'équipe pédagogique :les trois enseignants de l'école Pierre DEVIGNE
- * le Comité de parents :les trois parents titulaires élus
- * les représentants du conseil municipal :... trois élus

M. LIENARD, maire du village, est le référent du PEDT

2.4 L'état des lieux, les objectifs et les moyens

L'état des lieux :

Commune attrayante de par sa qualité de vie et la proximité géographique des principaux pôles d'emploi, VIEUX-MESNIL essaie depuis quelques années à se doter d'infrastructures favorisant une prise en compte plus spécifique, plus ciblée, des jeunes.

La salle polyvalente, le plateau sportif, la médiathèque et la salle de motricité sont des lieux de vie qui peuvent assurer ce rôle communal envers les jeunes.

Cependant, les infrastructures ne suffisent pas et il faut un encadrement de qualité pour passer d'activités occupationnelles peu structurées à des activités associant à l'aspect loisirs, une dominante formative.

De plus, il s'agit de conforter les actions de l'école, à effectif assez stable mais à résultats aux évaluations nationales, à pourcentage d'enfants signalés au RASED, à taux de retards scolaires qui s'apparentent à ceux d'un réseau d'éducation prioritaire.

Ajoutons à cela un habitat à caractère social de 40 maisons qui génère quelques inscriptions d'enfants à fort déficit langagier.

L'école Pierre DEVIGNE propose un accueil périscolaire sous forme de garderie municipale de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h00.

Un service de restauration scolaire concerne la moitié de l'effectif scolarisé.

Les objectifs :

Les objectifs éducatifs du PEDT sont partagés par les 3 partenaires. Les objectifs définis répondent aux besoins identifiés sur le territoire.

Le PEDT peut ainsi contribuer à une politique de réussite éducative pour tous, d'éducation à la citoyenneté et à favoriser l'accès à tous.

* améliorer le « vivre ensemble » et les attitudes lors de la vie collective

* maîtriser le langage

* aider à la mise en place de compétences disciplinaires et comportementales associées aux activités diversifiées proposées.

Il s'agit de respecter le rythme et les besoins des enfants

Le PEDT doit prendre en compte les besoins spécifiques en fonction de leur âge, contribuer à leur épanouissement et les accompagner dans leur appréhension de la vie sociale.

Un règlement interne a été établi pour les TAP. Il définit le bon comportement à avoir pour les

enfants mais aussi pour les animateurs, les attitudes à respecter, les règles de bon fonctionnement de l'activité suivie, l'utilisation des locaux municipaux mis à la disposition.

2.5 L'organisation, la participation financière des parents et l'information à donner

L'organisation du temps de l'enfant a été vue avec l'équipe pédagogique, elle est validée conjointement par le Maire et le Directeur de l'école communale Pierre Devigne.

- * par périodes de 5 à 7 semaines
- * activités en fonction de leur tranche d'âge
- * horaires des TAP de 2h30 par semaine : les lundis et les vendredis de 15h15 à 16h30
- * choix des activités par les familles
- * limitation du nombre d'enfants par activité : 14 enfants pour les moins de 6 ans et 18 pour les enfants de 6 à 12 ans, mais on est bien en dessous pour certaines activités
- * des locaux adaptés : 2 salles de classe, une médiathèque, une salle de motricité, une salle des fêtes, une salle d'arts plastiques, la cour de l'école et le préau, le plateau sportif

La participation financière des parents est fonction du nombre d'enfants de la famille présents aux TAP et à la garderie.

Elle est trimestrielle et dégressive en fonction de la fratrie.

Pour une famille de Vieux Mesnil, elle s'élève à 30€ pour un enfant, 40€ pour 2 et 50€ pour 3 enfants.

Pour une famille extra-muros, non Vieux Mesniloise, la participation est de : 40€ pour un enfant, 50€ pour 2 et 60€ pour 3 enfants

Les versements sont à effectuer en Mairie pour le 20 du mois précédant le trimestre.

L'information des parents notamment le choix des activités de la future période N+1 est à faire sur une fiche de vœux

Celle-ci est distribuée avant la dernière semaine de la période N afin qu'elle soit rentrée avant les vacances scolaires

Ces fiches de vœux permettent de :

- * mieux répartir les enfants dans chaque activité
- * informer les parents sur l'activité que suivra l'enfant à la rentrée

A noter qu'un petit livret de présentation de chaque activité (**confer annexe 3**) est distribué aux parents afin que ceux-ci aient une idée plus précise du contenu de l'atelier qui parfois peut être abscons avec un titre générique comme "les petits journalistes".

2.6 La prise en compte du projet d'école 2014/2017

Le projet d'école triennal établi en 2014 décline trois axes importants :

- la production d'écrits et leur valorisation
- l'apprenant acteur de ses apprentissages
- des grilles d'évaluation spécifiques.

Notre PEDT se retrouve peu voire pas dans ce projet d'école hormis le fait qu'il en assure une complémentarité. En effet, il est aussi vraiment établi que les enfants de la commune ont, pour un grand nombre, un déficit langagier tant au point de vue lexical qu'au point de vue syntaxique.

Une des actions proposées aux enfants du cycle 1 portera donc sur des activités langagières avec des déclencheurs d'activités les plus différenciés possibles.

Nous relayons aussi la demande des enseignants de responsabiliser davantage encore les élèves et, nos activités qu'elles soient culturelles, sportives, ludiques seront aussi évaluées à l'aune du comportement de l'enfant (respect de l'animateur, du matériel, de ses camarades, du règlement) tout ceci pour lui proposer une éducation citoyenne, en plus des critères d'évaluation spécifiques à l'activité (motricité fine, maîtrise du geste, par exemple).

2.7 Les activités et l'occupation des locaux

	Lundi			Vendredi		
Cycle 1 Maternelle	Motricité, langage et création			Motricité, langage et création		
<i>Locaux utilisés</i>	<i>classe</i>	<i>Salle arts plastiques</i>	<i>Salle de motricité</i>	<i>classe</i>	<i>Salle arts plastiques</i>	<i>Salle de motricité</i>
Cycle 2 et 3 Elémentaire	Sports collectifs	Atelier des P'tits journalistes	Activités artistiques	Judo	Atelier culinaire	Sensibilisation à une alimentation équilibrée et de saison
<i>Locaux utilisés</i>	<i>Salle des fêtes, plateau sportif</i>	<i>Médiathèque</i>	<i>Salle arts plastiques</i>	<i>Salle de motricité</i>	<i>Cuisine de la salle des fêtes</i>	<i>Médiathèque</i>

Les animateurs prévus :

- * le personnel communal : 2 ATSEM et une médiathécaire
- * le personnel intercommunal : 1 animateur chargé de l'hygiène alimentaire et de la prévention des addictions
- * des intervenants extérieurs ayant des compétences spécifiques : 1 moniteur de judo, 1 enseignant d'EPS en Lycée, 1 Assistante Vie Scolaire (AVS)
- * des bénévoles ayant une expérience forte et des compétences

2.8 L'évaluation

Comme pour le PEDT précédent, nous prévoyons une évaluation diagnostique à chaque fin de période et une évaluation annuelle permettant de définir les orientations pour l'année suivante ; Les résultats de ces évaluations intermédiaires et de l'évaluation de fin d'année scolaire seront présentés, à chaque fois, au conseil municipal et au conseil d'école.

Transmis le 21 juillet 2016 à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription d' AULNOYE-AYMERIES

Alain LIENARD
Maire

Avis de Monsieur l'Inspecteur